

THAL-Infos

N°35
N°35
décembre 2013
décembre 2013



Bonne Année 2014

Téléphone : 03 88 91 20 87
Fax : 03 88 91 20 87
@ mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr
www.thal-marmoutier.fr

Sommaire :

Le mot du Maire	p.3
Les travaux de vos élus	p.4
- travaux de voirie	p.6
- bulletin municipal et internet	p.7
- bilan de mandat	p.8
Les municipales en 2014 :	
- infos pratiques	p.11
Les échos de la vie municipale:	
- 14 juillet et brocante de l'ASCB	p.13
- Volksmusik et sorties automnales	p.14
- le 11/11 et les cochonailles	p.15
- journée du patrimoine	p.16
- les 20 ans de la bibliothèque	p.19
- concert inédit	p.21
- le salon du vin et de la gastronomie	p.22
- home et Gungelstub	p.23
- ASC Brotsch	p.25
- gymform	p.26
- le badminton à Thal	p.27
- les Sapeurs Pompiers	p.28
- allo !!! le 18	p.29
- le don du sang	p.30
Les pages écolos:	
- bois et forêts 67	p.31
- arbres remarquables et broyat	p.33
Les nouvelles de nos écoliers:	
- tangram et Noël	p.34
- le péri-scolaire	p.35
Etat Civil :	
- nos joies et nos peines	p.36
- nos grands anniversaires	p.37
Infos pratiques et diverses :	
- infos en vrac	p.39
- formalités avant travaux	p.42
- calendrier des manifestations	p.43

Publication

**Dépôt légal
Décembre 2013**

**Directeur de publication
Le Maire de Thal-Marmoutier**

**La rédaction remercie toutes les
personnes qui ont contribué à la
réalisation de ce bulletin communal
pour :**

**la rédaction d'articles,
les photos...**

Malgré le soin apporté à l'élaboration de ce THAL-Infos des erreurs peuvent s'y être glissées et nous vous prions de nous en excuser par avance.





Le mot du Maire

Chers Thaloises et Thalois,



C'est le dernier « Mot du Maire » de la présente mandature, c'est aussi l'occasion de faire le bilan, tant en réalisations qu'en relations vécues sur le plan humain, mais aussi en difficultés et blocages rencontrés.

Concernant les réalisations, je voudrais remercier l'ensemble du Conseil Municipal, qui a toujours su dégager l'intérêt général de l'intérêt personnel, remercier également mes adjoints pour leur travail fourni et auxquels j'ai toujours laissé entière liberté d'agir dans le cadre de leur mission avec un arbitrage au final. Mes remerciements vont également à la gente féminine qui s'est investie et qui a apporté cette sensibilité dont nous les hommes sommes souvent dépourvus. Merci à celles et ceux dont les activités professionnelles et charges familiales les empêchaient parfois de s'investir comme elles ou ils auraient voulu le faire. Merci aux responsables de l'Association Jeanne D'Arc qui ont su, par leur disponibilité et leur motivation, faire vivre ce magnifique complexe sportif, culturel et convivial; aux différentes associations qui à travers les animations, tout au long de l'année, ont contribué à véhiculer une image dynamique de notre village. Dans ces remerciements je tiens à associer notre secrétaire qui, par son professionnalisme, ses compétences et sa disponibilité, a été un élément important dans l'aboutissement de nos projets. Il en est de même pour l'ensemble du personnel communal.

Certes tout n'a pas été parfait et il reste quelques points d'achoppement dans ce bilan : à savoir l'impossibilité de trouver un bon compromis au niveau de la voirie et réseaux secs du lotissement «Chalets du Géroldseck ». Difficile de trouver un consensus entre ce qui relève des intérêts privés et du bien public, bien public dont l'ensemble des concitoyens contribuent à travers l'impôt. Le compromis aurait été de pouvoir compter sur une participation financière négociée de la part des riverains, malheureusement cette proposition a été catégoriquement refusée. Reste aussi à trouver une solution à la problématique de

l'écoulement des eaux de pluie dans la rue des Bergers, où nous sommes toujours à la recherche de documents pour connaître la nature des travaux effectués en amont de la D 218. L'urgence de ce secteur est la consolidation des accotements et la répartition du flux sur les deux fossés. Enfin il a fallu beaucoup de temps pour trouver un lieu d'implantation pour la caserne des pompiers. Cette recherche avec le SDIS a mis plus de six années pour aboutir. Il ne reste plus à espérer que les travaux puissent démarrer bientôt !

L'ensemble du Conseil Municipal a essayé d'agir pour le bien commun et le rayonnement de notre village. Mais il reste toujours à faire et les idées ne manquent pas. Aussi, comme j'ai pu vous l'annoncer dans le précédent Thal-Infos, je suis partant pour un nouveau mandat et je sais que je peux compter sur un groupe de neuf conseillères et conseillers qui ont décidé de poursuivre l'aventure.

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas et je voudrais au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, vous présenter, malgré les temps difficiles que nous vivons, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Et pour chasser cette morosité, l'ensemble du Conseil Municipal vous convie aux Vœux du Maire le dimanche 05 janvier 2014 à 16h00 à la Salle Jeanne d'Arc.

Jean-Claude DISTEL



Les travaux de vos élus

Le Conseil Municipal se réunit en principe tous les premiers lundis du mois à 20 H à la mairie de THAL. Les réunions sont publiques.

Principales décisions du Conseil Municipal du 1^{er} juillet au 02 décembre 2013

PLU : fixation de la durée de l'amortissement à un an

Construction d'un dépôt d'incendie : rétrocession du terrain d'assiette par le SDIS en raison de la modification du projet.

Travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du village RD 102 au niveau du Home St Joseph et de la Rue Ballerich : adoption du plan de financement de 353.975,78 Euros TTC.

Attribution de l'indemnité de conseil du Trésorier : à Mme Simone FISCHER, trésorier public en charge de la commune.

Adhésion à la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics : pour la publication des appels d'offres.

Dossier d'expropriation – arrangement amiable avec le propriétaire : pour le terrain de 60,54 ares situé derrière la Salle Jeanne d'Arc et devant accueillir des équipements publics (parking, aires de jeux), le conseil municipal fixe l'indemnité à 250 € l'are. La moitié du coût de la procédure d'expropriation sera défalqué de l'indemnité à verser. Le propriétaire cède gratuitement un terrain jouxtant la zone expropriée.

Attribution d'une aide financière pour un voyage scolaire : 25 € pour une élève du Lycée Leclerc.

Modification de la durée hebdomadaire de service du poste de rédacteur principal : à compter du 1^{er} janvier 2014, la durée hebdomadaire a été fixée à 31 heures.

Acquisition d'un tracteur communal avec accessoires auprès de l'entreprise JOST de Molsheim : coût du tracteur 39.880 € - coût de la lame de déneigement : 3.390 € HT – coût du chargeur frontal : 6.264 € HT – coût du godet : 2.033 € HT – coût de la pelle retro : 6.409 € HT

Acquisition de détecteurs de lampes pour la Salle Jeanne d'Arc : coût de l'acquisition et de l'installation : 865,86 € HT.

Fixation des tarifs applicables pour les prestations effectuées par la commune :

- coût des travaux de déneigement effectués par la commune pour le compte d'autres structures, entre le 1^{er} novembre 2013 et le 31 octobre 2014 :
 - o fourniture de gravillons : 25,50 € la tonne
 - o fourniture de sel : 110,00 € la tonne
 - o mise à disposition du chasse-neige avec conducteur : 56,00 € l'heure
- coût des interventions pour des travaux d'entretien, effectués à titre exceptionnel par la commune, sur demande du bénéficiaire ou en cas de non-respect par un tiers de l'obligation d'effectuer lesdits travaux :
 - o Travaux avec petit outillage : 50,00 € l'heure
 - o Travaux avec tracteur et outils attelés : 70,00 € l'heure

Facturation des travaux d'entretien effectués par les ouvriers communaux aux abords du local du périscolaire (débroussaillage, déneigement, etc.) : 27,00 € l'heure

Facturation des frais au SIVU HAEGOTHAL (travaux d'entretien) : 20,00 € l'heure

Cession de l'ancien tracteur SHIBAURA : il sera cédé pour un montant de 4.000 € à l'entreprise JOST.

Participation aux frais occasionnés par la cérémonie de départ du curé de la « Communauté des paroisses des eaux vives » : une quote-part de 339,38 € sera versée à la Commune de Dimbsthal.

Attribution d'une aide financière pour un voyage scolaire : 25 € pour une élève du Collège Léonard de Vinci de Marmoutier.

Travaux de ravalement et d'entretien du Monument aux morts : confiés à l'entreprise STENGEL de Reinhardsmunster pour un montant de 1.000 € HT.

Avenant n° 2 à la convention de transfert du service incendie au SDIS : prise en compte du changement de local.

Rythmes scolaires : avis sur les difficultés de mise en œuvre de la réforme

Acquisition d'un défibrillateur : pour un montant de 1.796,80 €uros HT - il sera installé à l'extérieur de la Salle Jeanne d'Arc

Travaux forestiers 2014 : Acceptation du programme et des devis :

- travaux d'abattage, de façonnage et de débardage d'environ 145 m³ de la parcelle 1 et de 50 m³ issus de diverses parcelles pour un montant total HT de 7.766,00 €
- travaux patrimoniaux notamment sylvicoles de la parcelle 5 pour un montant HT de 1.948,10 €.

Acte d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation

Budget primitif 2013 : décision modificative

Transfert de 5.000 € de l'opération « Travaux de voirie et réseaux » à l'opération « Plan local d'urbanisme »

La commune est en ligne :

La commune est désormais présente sur internet à l'adresse : www.thal-marmoutier.fr

Mieux communiquer et communiquer plus, c'est la volonté de la municipalité. La création de ce site poursuit plusieurs objectifs, en particulier informer, expliquer et valoriser ce qui est fait par la municipalité mais aussi par les différents acteurs locaux, associatifs ou autres. Les habitants peuvent y trouver toutes les réponses à leurs questions pratiques, c'est un nouvel outil de communication du village.

Le site internet constitue un progrès considérable pour tous nos concitoyens. Notre village se modernise et entend se positionner à la pointe de l'innovation et de la technologie.

➤ **Contact Webmaster:** webthal@free.fr

➤ **Contact Mairie :** mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr



Travaux de voirie :



C'est un important chantier de voirie qui a été mené cet été dans l'impasse du Moulin, la rue des Tilleuls et rue du Hirschberg. Les riverains de ces axes routiers ont évidemment subi une gêne certaine suite à la réfection par gravillonnage de ces chaussées. Mais c'était un mal nécessaire pour éviter une dégradation plus importante de ces axes routiers dès cet hiver.

Au fil du temps la couche d'enrobé se fissure et les infiltrations d'eau, sous l'effet du gel, du dégel ...et du sel, vont créer crevasses et nids de poules. Alors un remède s'impose : gravillonner la chaussée malade. Dans un premier temps il s'agit d'appliquer une couche de goudron liquide qui va s'infiltrer dans les fissures, puis on épand des gravillons d'un diamètre de 6 à 10 mm. Maintenant c'est au tour du rouleau compresseur...puis c'est reparti pour une deuxième couche de goudron recouvert à nouveau par du concassé lavé d'un diamètre plus fin (4 à 6 mm)...puis retour du rouleau compresseur. Au niveau de la rue des tilleuls il fallait évidemment éviter de recouvrir les rigoles en granit. Pour y remédier, elles ont été, dans un premier temps, protégées par une épaisse couche de sable. Une fois que cette bicouche avait bien pris, la météo s'étant montrée favorable, c'est une puissante balayeuse qui a achevé le chantier, avalant sur son passage gravillons et sable en excédent.

Il ne reste plus à espérer que cette chaussée tiendra à nouveau quelques années ; **montant des travaux 39 178 €**



Brèves du PLU : L'enquête publique a pris fin ce 19 décembre. Suite à une erreur d'impression indépendante de notre volonté, vous trouverez en feuille jointe le projet de la carte du PLU telle qu'elle aurait dû paraître dans le Thal infos n° 34

Bulletin municipal et site internet



Toujours guidé par le souci de communiquer et d'informer les habitants de THAL, ce trente cinquième exemplaire du **Thal-Infos**, marque la fin d'un cycle et de notre mandat municipal. C'est en effet le douzième exemplaire produit par l'équipe actuelle de rédaction. Ce sont environ 450 pages que nous avons éditées avec articles et photos. Nous espérons que chaque numéro du **Thal-Infos** vous a apporté des informations utiles, que vous avez pris plaisir à le lire ou tout simplement à le feuilleter en vous arrêtant sur l'une ou l'autre photo vous rappelant de bons souvenirs, un moment agréable au sein de la vie de notre village et qu'il vous a donné envie de participer à l'une ou l'autre manifestation programmée au sein de la commune.

Peut-être que les 4 500 exemplaires distribués (500 000 feuilles A3) ne sont pas tous partis au vieux papier car il est évident que la parole s'envole mais que l'écrit reste !!! Ce dernier numéro coïncide également avec la mise en ligne de notre site internet. Le papier disparaîtra-t-il au profit de l'information virtuelle ??? Il est évident que dorénavant vous aurez accès immédiatement aux informations importantes et que rapidement vous pourrez visionner les photos des manifestations récentes. Voilà une nouvelle manière complémentaire de communiquer !!! Pour rappel, et en attendant sa mise en place sur les moteurs de recherche, voici à nouveau l'adresse officielle : www.thal-marmoutier.fr

Je profite de ce dernier exemplaire pour vous livrer quelques réflexions et ressentis qui m'ont accompagnés tout au long de ce mandat :

Au moment de sa mise en route, l'angoisse de la page blanche était très rapidement effacée par l'arrivée des nombreux articles rédigés par les fidèles rédactrices et rédacteurs. Suivait alors le long travail de mise en page et le douloureux choix des photos, car il fallait éliminer. Premier moment de bonheur, c'était la réunion conviviale de relecture et la sempiternelle chasse aux erreurs grammaticales et orthographiques et la mise en place des virgules pour rythmer la lecture... Enfin c'était le premier tirage à la Com-Com. Le «bon à tirer» n'était plus virtuel et très rapidement le feu vert était donné pour le tirage des 375 exemplaires qui allaient être distribués dans vos boîtes aux lettres...

Et maintenant fidèles lectrices et lecteurs de notre **Thal-Infos** que deviendra notre bulletin communal ??? L'avenir nous le dira...réponse dans quelques mois !!!

Rémy Lehmann coordinateur du Thal-Infos

BILAN DE MANDAT

I. Achat immobilier, réhabilitation bâtiments et aménagements divers

1. Finition de la fontaine de St Gall initiée par nos prédécesseurs
2. Réalisation de l'étanchéité d'un bac de la fontaine de St Gall entièrement fissuré (par injection de résine expansive)
3. Achat maison (Elise Distel) **203 500 €**
4. Aménagement de cette maison en vue de l'installation du Centre de Soins infirmiers (escalier, wc handicapé et douches Rdch) **23 885 €**
5. Mise à disposition du terrain pour installation du local Péri-scolaire par la Communauté de Communes de la Région de Saverne



6. Restructuration du Mille Club **532 000 €**
qui a conduit à la construction d'une nouvelle salle d'une capacité de 80 personnes et à l'installation :
 - a) d'une nouvelle cuisine répondant aux normes actuelles,
 - b) d'une nouvelle chaudière avec mise en place du chauffage au sol dans les nouveaux locaux
 - c) d'une nouvelle tribune amovible dans la salle de sport **7 267 €**

7. Aménagement de l'ancienne salle de classe de St Gall (travaux peinture, coin lavabo et achat mobilier) **4 600 €**
8. Réhabilitation de la forge (subvention de 27.782 €) **62 344 €**
9. Remplacement de la rambarde du Mosselbach (près de la mairie) **6 851 €**
10. Mise en place de panneaux signalétiques (plan du village) **5 744 €**
11. Mise à disposition du SDIS de l'ancienne école de St Gall pour implantation de la caserne des pompiers
12. Construction d'un hangar derrière l'atelier municipal (début de l'année 2014)



II. Travaux de voirie et parking

1. Aménagement de trottoirs Rue Erlenhof **11 610 €**
2. Sortie St Gall entrée Reinhardsmunster avec renouvellement de la signalisation **56 870 €**
3. Route entre St Gall et Haegen avec renouvellement et modification de la signalisation
Rue Schwabenhof avec renouvellement de la signalisation
Amélioration des écoulements du chemin du Steinweg avec son réaménagement **179 135 €**
4. Amélioration de la gestion des eaux pluviales de la rue des Bergers **5 360 €**
5. Déclaration d'utilité publique du terrain sis à l'arrière de la salle Jeanne d'Arc en vue de la réalisation d'un parking (100 places) et d'une aire de jeux
6. Réfection par gravillonnage de la rue des Tilleuls, rue du Hirschberg et impasse du Moulin **39 178 €**
7. Mise en place d'une Zone 30 au centre du village



Aménagement de chicanes à l'entrée du village **5 300 €**

8. Compromis pour la régularisation de la rue du Reitweg dont la moitié était encore propriété de la Sté AK Industries et du Chemin du Huenerberg (problème de servitude de passage) avec échange de terrain entre la Commune et M. Olivier Koehler.

-8-

III. Urbanisme et Environnement



1. Remplacement de la carte communale par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de la maîtrise des types de construction et la préservation de l'environnement **21 468 €**
2. Demande de classement de nos zones sensibles (vergers, zones humides) en espaces naturels sensibles (ENS) demande accordé par le Conseil Général
3. Soutien financier à la replantation d'arbres fruitiers hautes tiges
4. Programme d'embellissement du cœur du village (fleurissement et décoration de Noël)
5. Signature de la charte « zéro phyto »



IV. Achat de matériel divers

1. Achat d'un nouveau tracteur avec lame de déneigement et divers accessoires **69 339 €**
2. Achat de deux tondeuses une autoportée avec bac de ramassage et une standard **6 300 €**
3. Acquisition d'un coffre-fort pour l'archivage des documents officiels (état civil, registre des délibérations, etc..)
4. Mise en place d'un défibrillateur à la Salle Jeanne d'Arc

V. Animation et Communication

1. Relance de l'activité Gungelstub
2. Mise en place de la gym douce et dynamique
3. Cours de cuisine (avec chef du restaurant Staeffele)
4. Opération pour la replantation d'arbres fruitiers
5. Conférences et « Soirées Voyages » en diaporama
6. Salon Vins et gastronomie
7. Edition de douze Thal-infos et mise en place d'un site internet
8. Soutien financier aux élèves pour les voyages scolaires
9. Nettoyage de printemps
10. Petit marché hebdomadaire
11. Vœux du Maire



VI. Ressources humaines

Embauche en début de mandat d'un 2^e ouvrier communal (précédemment en contrat retour à l'emploi)

**VII. Ecole et SIVU : les écoles fonctionnent en RPI. C'est le SIVU du Haegothal qui assure la gestion des trois sites.
Le SIVU dispose de son propre budget pour investir et faire fonctionner les 4 écoles de Haegen, Gottenhouse, et de Thal**

1. Instauration de la gratuité de l'enseignement de la natation.
2. Réaménagement des horaires de bus
3. Nouveau mobilier à Haegen et achats de petits mobiliers dans toutes les écoles
4. Importants investissements en informatiques sur les quatre écoles : ordinateurs portables, vidéo-projecteur, TBI à Haegen et à Thal imprimantes, photocopieur couleur, mise aux normes des installations...
5. Soutien financier aux projets de classes transplantées
6. Réfection de la façade ouest de la maternelle et travaux d'étanchéité du toit des toilettes



VII. Bilan financier

Malgré les nombreuses réalisations intervenues au cours de la présente mandature, la situation financière de notre commune n'a pas été dégradée et reste maîtrisée.

En effet, notre fiscalité locale est pratiquement inchangée (sauf hausse de 2% en 2009 pour acquisition imprévue de la maison Elise DISTEL)

1. La dette est stable, inférieure à la moyenne du département et à la moyenne nationale des communes de la même catégorie.
2. La plupart des travaux et investissements réalisés par la commune l'ont été en autofinancement.

Joyeuses Fêtes



Municipales du 23 et 30 mars

Information aux électeurs concernant les prochaines élections municipales et communautaires Communes de moins de 1000 habitants



C'est officiel : les prochaines élections municipales et communautaires se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.
Comme en 2008, **seules les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent voter. Ainsi, il est encore temps de s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2013 pour pouvoir y participer.**

Quelques changements sont à relever par rapport aux élections municipales de 2008 :

Pour les candidats

Tout candidat au poste de conseiller municipal doit désormais déclarer sa candidature en préfecture ou en sous-préfecture du département : ne peuvent être élues que les personnes qui ont déclaré leur candidature (avant le 1^{er} tour ou avant le second tour s'ils n'étaient pas candidats au 1^{er} tour).



Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée (en se présentant sous forme de listes).

Le jour du scrutin, sont affichés dans chaque bureau de vote le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates. Il n'y a pas de parité homme/femme imposée.

Au second tour, le 30 mars 2014, seuls les candidats présents au 1^{er} tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1^{er} tour est insuffisant par rapport au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Pour les électeurs

Vous ne pouvez voter que pour des candidats déclarés, c'est à dire qui figurent sur la liste affichée le jour du scrutin dans chaque bureau de vote.
Si vous ajoutez le nom de personne non candidate, les voix attribuées ne sont pas décomptées.

Les élections communautaires (Com Com de Saverne)

Contrairement aux communes de 1000 habitants et plus, vous ne votez pas directement pour les représentants de la commune à la communauté de communes lors du scrutin.
Toutefois, la commune sera représentée par son maire et un adjoint.
Auparavant, ils étaient désignés par le conseil municipal.

Ce qui ne change pas

Le nombre de conseillers municipaux

15 conseillers municipaux seront à élire (comme en 2008).

Le mode de scrutin

Comme auparavant, sont élus au 1^{er} tour les candidats qui réunissent cumulativement :

1. la majorité absolue (plus de 50%) des suffrages exprimés (nombre des votants diminué des bulletins blancs et nuls) ;
2. un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits sur la liste électorale.

Un second tour est organisé si le 1^{er} tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux. Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages (ce qu'on appelle une majorité relative), quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est élu.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat.

Le « panachage »

Vous pouvez toujours « panacher » en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote. Un bulletin comportant un nombre de candidats inférieur ou supérieur au nombre de postes à pourvoir est valable. Toutefois, les noms des personnes non candidates ou des personnes en trop ne seront pas décomptés.

Votre suffrage sera considéré comme nul si votre enveloppe contient : plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir, ne contient aucun bulletin et/ou des bulletins comportant des signes ou des annotations.

L'élection du maire et du/des adjoint(s)

Lors du scrutin, vous ne votez que pour des candidats au poste de conseiller municipal. Le conseil municipal ainsi constitué élira lors de sa 1^{ère} séance, en son sein, le maire et les adjoint(s).



Remarque : L'article 31 du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral modifie l'article R. 60 du code électoral.

Désormais, tous les électeurs, et non plus seulement les électeurs des communes de 3 500 habitants et plus, devront présenter au moment du vote, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité.

**Pour voter en 2014,
pensez à VOUS inscrire
dans votre mairie**

Pour voter en 2014, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2013.

Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens français et de l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2013 (à minuit).

L'inscription n'est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt).

Brocante et ...



Pour sa 13e édition consécutive, la brocante organisée par l'ASC Brotsch, a connu une journée ponctuée par de fortes chaleurs.

Inutile de rappeler que les footballeurs ont déjà connu toutes les météo...mais cette année le soleil était de la partie, normal c'était la 13^{ème}. Comme d'habitude le président et toute son équipe ont été à la hauteur de l'évènement. Ils sont bien rodés et même si cela demande beaucoup de travail, chacun connaît sa mission et la remplit avec plaisir. Le président peut être fier de ses équipes de bénévoles, toutes plus motivées les unes que les autres.

Certes, la brocante, qui s'est tenue sous un soleil de plomb, a attiré cette année un peu moins de familles ou de personnes âgées, mais la rue principale du village n'en était pas moins noire de monde. Avec 1 200 mètres d'exposants, il y avait de quoi faire de bonnes affaires.

Comme la brocante se déroule uniquement dans l'artère principale du village, tout le monde passe par tous les stands et donc tous les exposants sont à égalité et les habitants de Thal-Marmoutier participent activement à cette brocante, 80 % des stands de brocante sont composés des riverains du village.

Les cinquante bénévoles, pour la plupart membres du club, n'ont quant à eux pas chômé puisque trois stands de buvette ont été installés dans le village afin que le public puisse se rafraîchir un peu. A la salle polyvalente, où un manège a divertifié les plus petits, ce sont plus d'une centaine de repas qui ont été servis à midi. Les bénéfices de la brocante serviront avant tout à investir dans l'équipement. Cette année le projet consiste à rénover la main courante autour du stade de Thal-Marmoutier.



...14 juillet

Et comme il est de coutume maintenant, le soir du 13 juillet, c'est le club de badminton qui prend le relais et invite la population locale à venir danser tout en dégustant tarte flambée et pizza...Là aussi, les équipes sont rôdées pour satisfaire les appétits et les soifs des citoyens de la commune. Et que serait un 13 juillet sans feu d'artifice ???...alors la commune confie cette mission à ses soldats du feu... pour le plaisir des yeux !!!



«Quand musique rime avec joie de vivre».

Le concert de la Volksmusik qui a eu lieu le 05 octobre a fait salle pleine et n'a pas déçu.

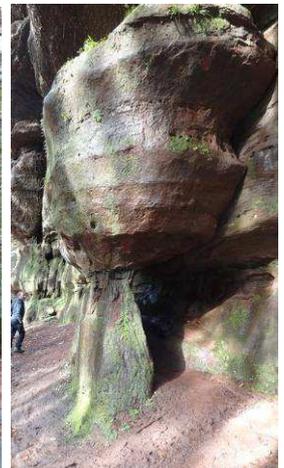


Nombreux étaient les fans venus déguster un bon repas puis s'enthousiasmer sur les mélodies de valse, marche, polka. Des chanteurs connus, d'autres un peu moins connus, ont enflammé le public. Au final, tout le monde était debout à chanter et à se balancer aux rythmes de la musique. Chacun est parti avec un peu plus de joie de vivre, oubliant pour une soirée les tracas quotidiens.

Dès à présent, la date pour un autre concert est dès à présent déjà fixée au printemps de l'année prochaine (8 mars 2014).

Sorties automnales,

Prendre l'air, ça n'a l'air de rien.....
Sortir pas tous les temps
Découvrir le Rocher du Calice bien caché....
Se reposer au Rocher des dames
Très prisé par les Dames !
Où sont les Messieurs ?
Seraient-ils plus frileux ?
Craindraient-ils le temps pluvieux ?
Allons, allons, soyez plus courageux !
Venez avec nous !



Le 11 novembre



C'est par une belle journée d'automne et après la messe, que la population locale et les différentes personnalités de la commune, se sont retrouvées autour du Monument aux Morts et du Maire Jean Claude DISTEL pour rendre hommage à tous les Morts pour la France. En effet, dans le message de Kader ARIF, ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, il est bien stipulé que désormais tous les combattants de ce conflit, dont l'année prochaine marquera le début du

centenaire, sont désormais disparus. La Grande Guerre est passée de la mémoire à l'Histoire.

En guise de conclusion le premier magistrat de la commune ne manqua pas de préciser : « 2014 marquera donc le centenaire du déclenchement des combats et je voudrais rappeler les propos du Chef de l'Etat lors d'un récent entretien avec la presse à savoir : ce temps de mémoire intervient dans un contexte où l'idéal européen paraît s'épuiser alors que montent les particularismes, les séparatismes, les extrémismes et les nationalismes. Le Chef de l'Etat fait une distinction claire entre le patriotisme, qui est l'amour des siens et le nationalisme qui est la haine des autres. »



Cette cérémonie a été rehaussée par la participation de la clique des Sapeurs Pompiers et les chants de circonstances de la Chorale Ste Cécile.

A l'issue de cette manifestation, tous les participants ont été conviés au verre de l'amitié à la salle Jeanne d'Arc où l'on procéda encore à la remise de récompenses aux jeunes qui s'étaient investis lors des 20 ans de la bibliothèque.



Les cochonnailles : ancienne coutume et fête.



Les cochonnailles correspondaient aux fêtes de la St Martin, elles se faisaient au mois de novembre, au moment où l'on tuait le cochon qui avait été élevé depuis le printemps avec « le petit lait », les céréales et les végétaux de la ferme. Il était alors transformé en boudins, fromage de tête et le reste était mis au fumoir.

Dans la salle Jeanne d'Arc cela ne se passe pas tout à fait ainsi, mais au vu des nombreux convives qui font honneur au menu composé de soupe, de boudin aux pommes, du fromage de tête, du trou alsacien, de la choucroute, de fromage, de dessert...cette manifestation se justifie pleinement et tout un chacun sera prêt à affronter la rigueur de l'hiver qui s'installe. Petits mangeurs s'abstenir !!!

Unser Dàhl àm Mosselbàch



Fêtée depuis quelques années, la journée du patrimoine attire de plus en plus les passionnés ou les simples curieux de notre région.

Cette année a voulu que le 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque se greffe sur la fête du patrimoine en ce 15 septembre et sur la très attendue inauguration de la forge à proximité de l'église.

Inaugurer un monument permet de valoriser l'historique du lieu et d'honorer les professionnels qui y ont œuvré. Dans les discours on parlera du passé, des personnes qui l'ont cédée à la Commune, du vécu plus récent ainsi que de son devenir.

Belle bâtisse que cette forge avec ses pierres provenant des anciens châteaux alentours et sa merveilleuse fenêtre toute originale.

Le dernier forgeron qui oeuvra à cet endroit, de la lignée Hoff, est resté dans la mémoire collective comme le "Bäijele schméd" (forgeron de hache). En effet notre initié était connu au niveau départemental pour la qualité exceptionnelle des haches qu'il forgeait. Durcir un matériau tout en lui gardant une certaine souplesse n'est pas du ressort de Monsieur tout le monde. Les petits secrets sont bien utiles dans ce cas pour déterminer à l'œil nu, sans instruments, à partir de la couleur du métal le moment où l'intervention devient nécessaire. Brill André père, que beaucoup ont connu, avait fait son apprentissage chez lui. Les forgerons, ces gardiens du secret, étaient dans le temps pris pour des sorciers et parfois mis au banc des institutions. Pourtant ils étaient bien utiles à tout un chacun lorsqu'on avait besoin d'un soc de charrue, d'outils particuliers pour les maçons, les charpentiers ou les menuisiers. Sacrée profession ou profession sacrée, telle est la question.

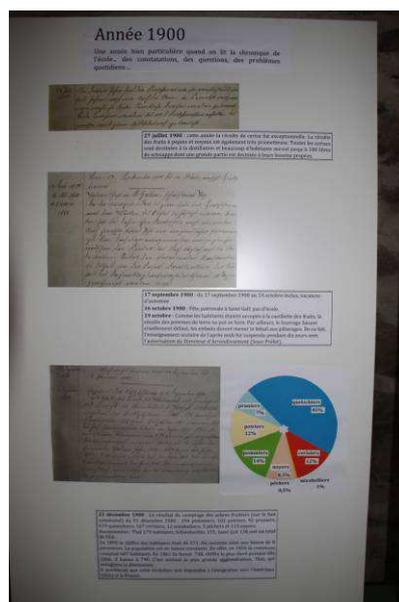
Après l'inauguration par le maire et les autorités présentes, un diaporama a retracé les différentes étapes de la rénovation de la forge par les jeunes du RAJ bien encadrés par leurs responsables et par nos élus.

Notre association y a présenté un tableau évolutif de la population de Thal sur la période allant de 1720 à 2000 (dernier recensement). Cette évolution reflète ou le bien être de la population ou le malheur qui s'est si souvent abattu sur notre région. D'autres panneaux donnaient des éléments et détails de la communauté économique villageoise des années 1800 - 1900.

L'église nous a servi un témoignage du passé à travers la visite guidée pilotée par Jean Marie et Arthur. Des panneaux y étaient également exposés tout comme les oriflammes portés par des générations de membres de la paroisse.

L'Histoire des cloches, les caractéristiques des processions d'antan dans le ban communal ont éveillé la curiosité des personnes présentes. Un petit tour autour de l'église en particulier du côté de la tour clocher du XII^{ème} siècle nous a fait comprendre le degré de destruction provoqué par la guerre de 30 ans. L'expression « plus jamais cela » trouve ici tout son sens.

La croix des missions rénovée il y a quelques années est, elle aussi, empreinte de l'histoire des "schlabbè pàder" (missionnaires en sandales) qui venaient prêcher la bonne



nouvelle et récolter quelques deniers. Dans le livret sur les "Croix autour du village", disponible auprès de l'association vous pourrez trouver les caractéristiques de ce monument.

La visite se termina par un arrêt à notre monument aux morts dominé par la statue de Jeanne d' Arc, en fonte, coulée à Vaucouleurs. C'est d'ailleurs de cet endroit qu'est partie la Pucelle d'Orléans pour faire couronner le roi et libérer la France des Anglais.

Pour clore cette après-midi patrimoine, le jeune Nicolas Kilhoffer, peu connu dans notre village, mais reconnu depuis sa prestation sur l'orgue Stiehr Mockers de l'Eglise Saint Pierre et Paul de Thal, a fasciné les connaisseurs en musique et régala la galerie. Prestation monumentale pour un jeune de son âge. Certainement que cette organiste pourra un jour côtoyer l'univers des dieux de la musique.

Unser Dàhl àm Mosselbàch

Et...maintenant à vous de jouer...

A la recherche des secrets du patrimoine de Thal

1. Où se trouve cette maison ?



- A. À côté de l'école
- B. en face de l'église
- C. à côté du couvent

2. En quelle année a-t-elle été construite ?

- A. 1738
- B. 1838
- C. 1938

3. Cette sculpture se trouve dans le petit mur derrière la grande croix à côté de l'église.

Ouelle date v est inscrite ?



- A. 1825
- B. 1625
- C. 1725

4. Quel métier représente la roue ?

- A. Charpentier
- B. Tailleur de pierre
- C. Meunier

5. Quelles sont les initiales du forgeron inscrites au-dessus de la porte de la forge ?



- A. A.D
- B. B.D
- C. A.B

6. De quelle matière a été refait le plafond de la forge?

- A. en torchis
- B. en plâtre
- C. en ciment

7. Sur quel bâtiment trouve-t-on cette cloche ?

8. Cette cloche sonnait quand :

- A. c'était l'heure de la rentrée en classe
- B. c'était l'heure de se lever
- C. quand il y avait un incendie ou du danger



9. Par quoi a-t-elle été remplacée ?

- A. par une sonnette
- B. par une sirène
- C. par un klaxon

11. La maison représentée sur cette photo représente un ancien moulin à eau appelé « Waldmüehl » (moulin de la forêt).
Combien de moulins à eau étaient situés anciennement sur la commune de Thal ?



- A. 1
- B. 3
- C. 5

12. En quelle année a été fondé le couvent ?



- A. 1826
- B. 1926
- C. 2006

13. Combien de cloches sont accrochées dans le clocher de l'église



- A. 2
- B. 3
- C. 4

14. En quelle matière sont-elles ?

- A. en bois
- B. en bronze
- C. en cuivre

15. Le monument aux morts avec la statue de Jeanne d'Arc a été érigé pour rendre hommage aux soldats du village morts pendant la guerre de 1914-1918.

Il a été inauguré le :



- A. 11 novembre 1926
- B. 14 juillet 1920
- C. 08 mai 1930

10. Comment s'appelait Thal autrefois ?



- A. Dompeter im Thal
- B. Schwartzpeter im Thal
- C. Thalium

16. Sur la photo on voit l'ancienne école de Saint Gall qui a été construite à l'emplacement d'une école détruite. Suite à quel événement a-t-elle été détruite ?

- A. un incendie
- B. un tremblement de terre
- C. un bombardement



Réponses : 1B ; 2A ; 3B ; 4C ; 5A ; 6A ; 7école ; 8C ; 9B ; 10A ; 11C ; 12A ; 13B ; 14B ; 15A ; 16C

Les journées du patrimoine :

Les vingt ans de la bibliothèque : 14 & 15 septembre 2013

C'est samedi après-midi, que l'équipe des bénévoles de la bibliothèque a ouvert les festivités en accueillant les plus jeunes, pour leur faire découvrir les jeux d'antan et les secrets historiques du village à travers un rallye autour du patrimoine. (pages 17 & 18)

Dimanche matin a été consacré aux inaugurations officielles. Invités et personnalités se sont retrouvés à la bibliothèque du village qui fêtait son 20e anniversaire.

Créée en 1991 et ouverte en 1993, elle était à l'époque sous la responsabilité de Pascale Delorme qui a passé le flambeau à Danièle Lehmann entourée d'une équipe peu nombreuse mais motivée qui continue à faire vivre ce lieu de culture.



Jean-Claude Distel, maire de Thal-Marmoutier, a présenté l'exposition de photos anciennes accrochées aux murs de la bibliothèque. Tour à tour, les élus présents ont rappelé l'importance d'un tel endroit qui représente un lieu de transmission, de savoir, de partage. « Les photos exposées nous rappellent que nous avons une histoire singulière, un patrimoine dont nous devons être fiers », indique le député Patrick Hetzel, alors que Delphine Durand, de la bibliothèque départementale du Bas-Rhin, conclut avec cette phrase : « Une bibliothèque, c'est comme une chambre d'amis ».

Le cortège est ensuite parti vers la Forge, un lieu qui était vraisemblablement lié à un certain Ludwig Dornberger, forgeron. Mémoire d'un savoir-faire autrefois répandu dans les villages, la forge a été cédée il y a quelque temps par les anciens propriétaires pour l'euro symbolique.

Sachant que, selon le conseiller général Jean-Claude Weil, « celui qui n'a pas de mémoire, est condamné à revivre l'histoire », il fallait décider du devenir de ce lieu investi par Dame Nature. Après décision du conseil municipal, les choses ont été prises en main et voilà que le bâtiment a fait peau neuve, grâce au remplacement de la charpente, des tuiles, du torchis, des solivages, avec aussi la rénovation d'une fenêtre du 15e siècle, la réfection du sol et l'aménagement des abords. Un chantier de jeunes a été mis en place avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Réseau Animation Jeunes de la communauté de communes de la région de Saverne, pour permettre la découverte et la mise en valeur de ce patrimoine.

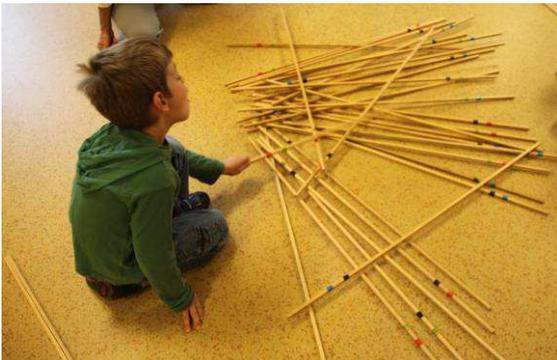




A midi on s'est retrouvé autour d'un repas convivial réunissant anciens et nouveaux œuvrant au sein de la bibliothèque et pour la sauvegarde du patrimoine. La visite guidée de l'église et les expositions de panneaux initiés par les membres de l'association « Unser Dahl am Mosselbach » a été suivie avec beaucoup d'intérêt. Et que dire du concert d'orgue ! Il a été joué avec maestro par un bien jeune organiste, dont le talent précoce a étonné plus d'un auditeur.

Finalement ce sont les « Rémouleurs associés », deux joyeux lurons qui ont clôturé le programme très riche de ces deux journées. Ils nous ont fait revisiter avec beaucoup d'humour, en chanson et au son de l'accordéon, plus de cinquante années de souvenirs et ont réussi à associer un public nombreux qui a fredonné avec beaucoup d'entrain les airs les plus connus, sur lesquels les plus anciens ont dansé au temps de leur jeunesse.

Pour finir en apothéose, tout le monde a été invité à partager le gâteau « livre d'anniversaire » pour les vingt ans de la bibliothèque.



La bibliothèque repart voyager



Le vendredi **24 janvier** Rémy et Danièle LEHMANN, après une ballade en vélo dans le LUBERON et une plongée en MER ROUGE, vous feront découvrir le Sud de l'IRLANDE.

Le vendredi **21 février** François et Danièle CENKY vous présenteront « Images d'ETHIOPIE » au pays des marcheurs, une histoire et des paysages peu connus



Le **mardi 11 mars** Jean Marie et Edith FREUND nous emmèneront à nouveau, à pied « Sur les Chemins de St Jacques de Compostelle »

Toute l'équipe bibliothèque vous souhaite une **Bonne et Heureuse Année 2014.**

Tél : **03 88 71 15 11**
Mail : biblioth@orange.fr



Heures d'ouverture:

-mercredi de 16h à 18h
-jeudi de 16h à 18h30

Un concert inédit

Tout le monde a été surpris au salon des vins... En effet, c'est en l'église Saints-Pierre-et-Paul de Thal-Marmoutier, avec la complicité de la paroisse, que l'ensemble de cuivres « Le Wonder Brass Ensemble » a choisi de se produire le dimanche 24 novembre à 11 h dans une formule inédite : une heure musicale à l'heure de l'apéritif !

Organisée en parallèle du salon vins et gastronomie qui se déroulait au même moment, cette heure musicale aura été un prétexte supplémentaire pour se rendre à Thal-Marmoutier !

Cette formation, placée sous la direction de Lionel Haas, se donne pour objectif de faire découvrir la musique pour cuivres au travers d'arrangements et de compositions originales, récentes ou plus anciennes, modernes ou plus classiques.

La magie des cuivres ? C'est ce que nous a proposé de découvrir cet ensemble composé de dix excellents musiciens aux trompettes, trombones, tuba et cor. Ils ont ravi le public présent en interprétant des morceaux de J.S. Bach, de C Hazell et de D. Bourgeois.



Le salon du vin et de la gastronomie, 22, 23, 24 novembre



Une semaine après la cochonnaille qui avait rassasié 240 connaisseurs, on remet une couche pour le salon du vin et de la gastronomie.

A nouveau il s'agit d'aménager la salle, cela prend toujours un peu de tempsil faut veiller au confort de tous les convives, espace suffisant entre les chaises, mise en place d'un certain nombre de tables afin de préparer le repas..... Le jour J tout doit être prêt. Le chef cuisinier est bien entouré...toute l'équipe est motivée même

au lave-vaisselleSuperbes journées pour tous.

Moi j'appellerais ça trois jours de FETEou encore trois jours de joies, de partage, d'échange, de convivialité, d'amitié

La déco était de saison ...Le vin livré dans les meilleurs délaisLes repas gastronomiques, une pleine réussite....Tous nos partenaires nous ont encouragés et soutenus sans restrictionTous les bénévoles ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Parlons des viticulteurs : leur générosité et leur disponibilité sont sans limite, sans eux, ce salon ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui

La FETE se termine et déjà on pense à la prochaine...L'an 3 verra-t-il le jour? C'est le souhait de tous les animateurs de cette FETE !

MERCI à tous ceux qui sont venus et à tous ceux qui sont revenus cette année !



Au HOME : Un semestre plein d'activités !

Marjorie, notre animatrice est la cheville ouvrière de l'ensemble des animations qui sont proposées à nos résidents.

Sans l'aide précieuse des bénévoles qui se sont regroupés au sein de l'association « les Amis du Home Saint Joseph » la tâche de notre animatrice serait plus difficile. Que toutes celles et ceux qui donnent un peu de temps pour rendre le quotidien de nos résidents un peu moins monotone, soient ici remerciés.

Voici un petit florilège des activités proposées au cours du semestre écoulé.

Le mardi 27 août dernier les résidents de l'Unité de Vie Protégée ainsi que les résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes d'Hochfelden et de Wasselonne ont visité les Houblonnières de Wingersheim.

Au programme : petit tour en train touristique à travers le village et dans les Houblonnières, projection d'un film et dégustation de bières.



Le 3 octobre, les résidents de l'Unité de Vie Protégée ont pris un bol d'air en allant se promener en forêt à « l'Air et Vie ».

Le 24 octobre, nous avons eu le plaisir de nous rendre à la Maison de Retraite de Dauendorf afin de partager un repas et un moment de chants.

Le 28 octobre a eu lieu la fête des vendanges à la Maison de Retraite de Willgothem. Les résidents y étaient conviés. Au menu : feuilletés en entrée, soupe de pois cassés et saucisse fumée, Munster et tarte aux raisins. Autant vous dire que les gourmands se sont régalés. L'après-midi était

rythmé par des danses des enfants d'un groupe folklorique.

Dimanche 10 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir les enfants du groupe folklorique du « Pays de Hanau ». Danses et musique ont ravi tous les résidents.

Dimanche 1^{er} décembre a eu lieu le marché de Noël organisé par la Gungelstub de Thal. Cette belle après-midi du premier dimanche de l'avent a été agrémentée musicalement par la chorale de Steinbourg. Encore une fois le succès de cette manifestation conviviale était au rendez-vous.



De plus, tout au long de l'année, les bénévoles de l'Association, « Les Amis du Home Saint-Joseph », sont heureux de vous accueillir chaque semaine à l'espace Cafétéria « S' Café KRANZ' L »

Il vous y sera proposé un large choix de boissons chaudes ou fraîches ainsi qu'un éventail de pâtisseries et de glaces.

Venez nombreux passer un agréable moment dans une ambiance calme et conviviale et profiter de l'Atrium lieu de rencontre pour tous.

L'ensemble des bénéfices réalisés participeront au financement des diverses activités et sorties proposées, au courant de l'année, à tous les résidents.

Horaires d'ouvertures de la Cafétéria
« S' Café KRANZ' L »
Chaque Mercredi, Samedi et Dimanche
De 15h30 à 17h30



Et depuis peu ... **une aire de jeux** a été installée à l'arrière du bâtiment et est à la disposition des jeunes enfants. Elle sera opérationnelle sous peu... alors bon amusement ... aux plus jeunes !

Les résidents, le personnel de l'EHPAD Abrapa Home Saint Joseph souhaitent aux lecteurs de Thal Infos un joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2014.

La Gungelstub au salon du vin et au Home :



La Gungelstub a tenu un stand lors du salon du vin. Lors de cette vente nous avons proposé des confitures, des mendiants, des bereweckes, des bredeles, des pâtes de fruits, des liqueurs ... Tout au long du Week-End, de fins gourmets ont acheté nos produits également « fait maison ».

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Gungelstub organisait sa vente de NOEL à l'EHPAD Home St Joseph. Très rapidement l'atrium ressemblait à une place de marché avec ses stands bien fournis et une partie « buvette » qui, tout au long de la journée, a connu une forte affluence... ainsi que la cafétéria où nos pâtisseries proposaient un bel assortiment de gâteaux ! Vers 18h toutes nos vendeuses avaient le sourire, presque tous nos articles « fait maison » avaient trouvé preneur. Ce fut une belle journée pour les aînés de la Stub mais aussi pour tous les résidents de l'EHPAD

A toutes les personnes qui ont participé à ces 2 manifestations, un grand MERCI .



Le mot du Président



L'A.S.C BROTSCH football-club comptabilise actuellement plus de 150 licenciés répartis en 9 équipes de toutes catégories dont 6 équipes de jeunes.

L'année 2013 a été marquée par le 25^{ème} anniversaire du club. De nombreuses manifestations (tournoi de belote, loto, feu de la St Jean, brocante, tournoi de football doté du challenge « Restaurant au bain », brocante du Messti de Haegen) ont à nouveau rythmé la vie de notre section afin d'équilibrer tant bien que mal notre budget. Mais les vrais fonds de commerce de notre association sont les résultats de nos différentes équipes et surtout de notre équipe fanion. Si la saison 2012-2013 s'est terminée par une 5^{ème} place et la meilleure attaque, mais malheureusement la plus mauvaise défense, une nouvelle équipe s'est constituée sous la houlette de Stéphane DI CICCIO. L'équipe 2 quant à elle a fini 1^{ère} du groupe, avec la meilleure attaque, mais également la meilleure défense. Les équipes de jeunes se sont elles aussi distinguées, notamment les U15 qui ont fini premier de leur groupe avec 17 victoires et un match nul. Les autres équipes ont remarquablement défendu nos couleurs, pour ce, je ne peux que féliciter le président de la section des jeunes Cédric SALI et son équipe pour leur engagement et leur disponibilité ainsi que de la présence des parents pour encourager tous ces jeunes.

En cette nouvelle saison 2013-2014 notre équipe fanion, après un démarrage un peu délicat, s'est bien reprise et se trouve actuellement en 2^{ème} position. A eux, de confirmer la bonne dynamique actuelle.

Le renouvellement d'une partie du comité et l'équipe de vétérans constituée d'anciens joueurs du club ont permis de donner un nouvel élan à notre club. De nouvelles idées ont germé. Afin d'attirer plus de spectateurs au stade, une carte de membre pour les supporters a été proposée, elle a connu un franc succès. Cette opération sera reconduite la saison prochaine.

Par ailleurs le comité a décidé d'engager des travaux de sécurisation au stade de Thal. En effet l'ancienne main courante ceinturant le stade était vétuste et dangereuse et nous avons décidé de la remplacer, et d'installer des pare-balls derrière les buts.

A l'aube de cette nouvelle année 2014 les joueurs seniors et vétérans n'ont pas voulu être en reste et vous ont réservé une petite surprise avec un calendrier 2014, où ils vous dévoilent presque tout...

Sur ces quelques mots, au nom des joueurs, du comité et de moi-même, nous vous souhaitons, villageoises, villageois et fidèles supporters une Bonne et Heureuse Année 2014

Le Président SCHALL Marc



ASC BROTSCH



GYM'FORM

En 2014, la section GYM'FORM de l'ASC BROTSCH soufflera sa 4^{ème} bougie.

Pour cette nouvelle saison 2013/2014, certains évènements ont conduit la section à recentrer ses séances sportives sur deux sites, la salle des fêtes de HAEGEN et la salle Jeanne d'Arc de THAL-MARMOUTIER. Alors, pour maintenir l'élan sportif acquis au cours des trois précédentes années, nous avons choisi d'innover, d'enrichir et de multiplier les programmes physiques que nous proposons pour vous satisfaire, et toujours à petit prix.

Ainsi, chaque semaine nous vous accueillons en séance pour des exercices de tonicité, de cardio-training, de renforcement musculaire, d'abdominaux et de stretching, avec ou sans accessoires :

- Tous les lundis soir, à la salle des fêtes de HAEGEN, de 19h à 20h, séance de Gym douce, et de 20h à 21h, séance de Gym'Form,
- Tous les mardis soir, à la salle des fêtes de HAEGEN, de 19h30 à 21h, séance de Renforcement musculaire,
- Tous les mercredis, à la salle Jeanne d'Arc de THAL-MARMOUTIER, le matin de 10h à 11h, séance de Gym douce, et le soir de 20h à 21h, séance de Gym'Form,
- Chaque 1^{er} jeudi du mois, à la salle des fêtes de HAEGEN, de 20h30 à 21h30, séance spéciale STEP.

Si vous êtes sportifs ou non sportifs, débutants ou confirmés, jeunes ou moins jeunes, si vous souhaitez nous rejoindre, même en cours de saison, tous les pratiquants de la section, ainsi que les membres du comité seront heureux de vous accueillir pour partager VOTRE expérience sportive, dans une ambiance chaleureuse, conviviale et dynamique, dirigée par une animatrice diplômée de qualité.

L'ensemble du comité, et tous les pratiquants de la section, souhaitent à tous les habitants de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressent ses meilleurs vœux pour 2014.

Le président de la Section Gym'Form de l'ASC BROTSCH,
Laurent LOZITO.

Pour nous contacter :

- ☎ 06.03.74.34.21
- ☎ 06.83.63.83.99
- ✉ laurent.lozito@orange.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/brotschgymform>

Blog : <http://brotschgymform.wordpress.com/>



Badminton club de THAL

Saison 2013/2014 :

Cette saison le badminton club de Thal, a engagé, pour la première fois, 4 équipes en championnat. L'équipe une évolue en régionale 1, une division avant la nationale 3. Les équipes 2,3 et 4 évoluent respectivement en division départementale 2,3 et 4.

Mais le BCT accueille aussi les jeunes joueurs et les joueurs loisirs. Les jeunes (de 8 à 15 ans) ont deux créneaux, le **lundi de 18h30 à 20h**, et le **mercredi de 14h à 16h**. Les loisirs s'affrontent le **mardi soir de 20h à 23h**.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Venez essayer, vous avez droit à deux séances de découverte.



Cette saison 9 jeunes participent au « circuit jeune », compétition au cours de laquelle s'affrontent les meilleurs jeunes des différents clubs d'Alsace :

- Simple dame poussine : READY Olivia
- Simple homme poussin : WASSONG Gaétan
- Simple dame benjamine : MATHIEU Lucie
- Simple homme benjamin : ZUBER Jules, HOLTZMANN Théo et ERNWEIN Amael (photo)
- Simple dame minime : TRAPPLER Lucie, SCHWAG Léa et DOUVIER Jade.

Après les succès des années précédentes le BCT reconduit sa soirée « **MOULES-FRITES** » N'oubliez de vous inscrire à notre 3^e soirée.

Samedi 1^{er} mars avec l'orchestre Déclic.



Réservations : tcheky67@wanadoo.fr

Pour tous renseignements :
<http://badmintonclub.thal.pagesperso-orange.fr/>
bcthal67@gmail.com

Le Badminton Club de Thal Marmoutier propose

Soirée Moules & frites

animée par l'orchestre **Déclic**

Menu

Moules-frites
ou
Jambon-Frites
Fromage
Dessert
Café

Adultes (dès 12 ans) : 19€
Enfants 6-12 ans : 10€
Gratuit pour les moins de 6 ans

Samedi 1er Mars 2014 dès 19h30
Salle Jeanne d'Arc - Thal Marmoutier

Coupon d'inscription
à remettre à Raphaël par mail tcheky67@wanadoo.fr / téléphone 06 45 90 66 34

Nom :	Moules - Frites	Jambon - Frites	Total	
Prénom :	Adultes (dès 12 ans)	19€	
Adresse :	Enfant 6-12 ans	10€	
.....	Enfant - de 6 ans	Gratuit	
.....	TOTAL	€	

Règlement par : Chèque* Espèces
 * Les chèques sont à établir à l'ordre du Badminton Club de Thal Marmoutier
 Tél : Signature :

Le mot des Pompiers



Voici encore une année de passée et l'hiver approchant à grand pas, nous nous retrouvons dans la même situation que les années précédentes avec notre local qui tarde à venir et notre véhicule qui passera sans doute encore un hiver à dormir à l'air libre.

Une petite lueur nous fait espérer que cela évoluera dès l'an prochain. En effet un Permis de Travaux a fait son apparition au niveau de l'ancienne école à St Gall !!!

J'aimerais remercier et féliciter nos SPV (Sapeur Pompier Volontaire) pour leur engagement et leur dévouement, pour que nous puissions continuer à assurer notre mission qui est d'assurer la sécurité au sein de nos communes et de venir en aide aux personnes en difficultés.

En effet nos interventions sont en constante augmentation chaque année.

Notre effectif actuel est de 11 sapeurs et 1 jeune ayant intégré les JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers). Il s'agit de Louis SCHOEPP. Après 4 ans de JSP validés, il pourra intégrer la section. La formation a lieu tous les samedis matins à Marmoutier. Bon courage à lui.

Nous sommes prêts à accueillir toutes les personnes désireuses d'intégrer notre section ou les JSP. Les jeunes peuvent être JSP dès l'âge de 12 ans.

La section de THAL/HAEGEN vous remercie pour l'accueil lors de la présentation du calendrier et vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année.



Le Chef de Section Fabien DENTEL

Quand les pompiers invitent au Théâtre



Cette année la troupe de Steinbourg nous a présenté une pièce « Alles Inklusiv » qui a dérogé au grand classique alsacien. Tout d'abord le lieu...En effet unseri Elsasser se sont « déracinés » à Ténérife où l'on a parlé à la fois Hochdeutsch et espagnol. On en a profité pour se moquer gentiment de nos voisins allemands. Quant au scénario, il n'était pas aussi riche en quiproquo et en rebondissement comme nous y a habitués unserer Elsässische Theater. Finalement la joyeuse troupe d'alsaciens s'est retrouvée entre de vieilles connaissances et grâce aux talents des acteurs, les nombreux spectateurs présents ont passé une bien agréable soirée.



Service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin

VRAIE OU FAUSSE URGENCE ?

LE 18
C'EST PAS
AUTOMATIQUE !



Sauvetage périlleux



Incendie

Feu industriel

Secours à personne

Détresse respiratoire



Brûlures



Plus d'informations
www.sdis67.com

SDIS
du Bas-Rhin



INCENDIE et SECOURS

Ne détournes pas les sapeurs-pompiers de leur mission :
L'URGENCE... uniquement !



DON DU SANG - DON DE VIE



Le don du sang est fait pour les malades, n'hésitez pas à en parler à votre entourage !

Le vieillissement de la population et l'utilisation croissante des produits sanguins rendent votre générosité indispensable pour soigner les malades.

Au nom des malades que vous contribuez à soigner tout au long de l'année, nous tenons à vous remercier !

Nous remercions également nos deux communes de HAEGEN et de THAL-MARMOUTIER pour leur soutien financier.

Les collectes organisées au courant de cette année nous ont permis d'accueillir 104 donateurs et l'engagement de 2 jeunes pour un premier don.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2014

Les responsables : Laurent et Michèle KIRBILLER,
Anny LANG et Nelly MORGENTHALER



Le don du sang est fait pour les malades, ils vous donnent rendez-vous lors des prochaines collectes organisées à la salle des fêtes de HAEGEN les :

**- jeudi 13 février 2014 -
jeudi 12 juin 2014
mardi 14 octobre 2014**

Bois et Forêts 67 :

au service de toutes les parcelles boisées.



Un espace de rencontre et d'échange pour les propriétaires forestiers du Bas-Rhin. Il apporte des conseils et des solutions pour valoriser toutes les parcelles boisées.

La petite histoire

Le groupement de développement forestier a été créé en 1967 et compte aujourd'hui près de 500 adhérents. Et oui cela va faire presque cinquante ans que les sylviculteurs du Bas-Rhin se sont regroupés pour se connaître, échanger, apprendre, construire et innover dans leurs forêts mais aussi acquérir une véritable reconnaissance et un savoir-faire local !

Le groupement a en effet contribué à construire une populiculture de qualité en Plaine d'Alsace, à développer les feuillus précieux (érables, merisier, noyers ...), à promouvoir les premières éclaircies résineuses, à construire des routes en commun, à améliorer le foncier forestier, à proposer des cartographies intelligentes et utiles et à initier une agroforesterie en Alsace tout en permettant avant tout aux sylviculteurs d'échanger leurs trucs et astuces.

Cette innovation des pionniers de Bois et Forêts a été et reste le moteur de notre association ; la gestion concertée des petites forêts privées, le réchauffement climatique, le bois-énergie seront peut-être les défis à relever pour les prochaines années mais d'autres idées sommeillent certainement au fond des bois

La visite conseil en forêt, subventionnée par la Région Alsace

Les adhérents de Bois et Forêts peuvent solliciter le technicien de leur secteur pour un diagnostic et un conseil personnalisé adaptés à leur propre forêt. Cette intervention se fait en trois phases : une tournée en forêt sur la ou les parcelles puis l'écoute des objectifs du propriétaire pour aboutir au diagnostic-conseil.



Chaque année, les techniciens réalisent près de 200 visites-conseil dans le Bas-Rhin.

Ces visites permettent aussi d'initier et regrouper des travaux forestiers à hauteur de 10 000m³ de bois mobilisés et quelques milliers de plants reboisés.

Bois et Forêts 67 compte quatre techniciens forestiers aguerris et répartis sur tout le territoire.

Améliorer le foncier forestier

Le problème du morcellement des forêts privées est trop bien connu en Alsace où plus de 73 000 propriétaires se partagent 82 932 hectares en 2013.



Ce morcellement engendre des effets néfastes pour une gestion forestière durable (intérêt économique limité, difficultés d'accès, parfois absence de toute sylviculture...), ainsi que pour le paysage (parcelles abandonnées, problèmes sanitaires...). Un travail d'amélioration du foncier s'avère difficile mais indispensable.

Depuis 2001, Bois et Forêts avec le soutien financier de la Région Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin, a mis en place une bourse foncière forestière afin de favoriser

l'agrandissement de l'unité de gestion en facilitant les contacts entre acheteurs et vendeurs de forêts.

Chaque année près de 150 parcelles sont mutées et ont bénéficié de la prime à l'agrandissement foncier forestier.

Les réunions et les sorties en forêt

Une information simple, concrète, précise et accessible à tous pour acquérir les bases de la sylviculture, apprendre les gestes fondamentaux et découvrir des astuces. Ces rendez-vous conviviaux sont aussi l'occasion de partager des expériences avec d'autres propriétaires forestiers et mieux connaître la forêt et ses métiers.

Chaque année nous organisons une vingtaine d'événements dans toutes les régions forestières du département.

Un réseau de forêts - écoles

Ce projet innovant a pour objectif d'illustrer, expérimenter, montrer et expliquer tous les aspects de la gestion durable au cœur d'une forêt exemplaire et aussi vers différents publics : les sylviculteurs privés, le grand public et les scolaires.

Deux forêts-écoles ont été acquises à Mutzig, la forêt des « Dreispitz » et à La Petite Pierre, la forêt « Eberlache ». Elles seront les supports d'une pédagogie concrète voire d'une sylviculture participative où il s'agira aussi de mettre la main à la pâte !

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet : www.boisforets67.fr

Bois et Forêts 67 2, rue de Rome 67309 SCHILTIGHEIM Tél 03 88 19 17 92



La page écolo

Arbres remarquables



En ce dimanche 3 novembre, le maire a invité les membres du conseil municipal à s'oxygéner en vue de relever les arbres remarquables sur le territoire de la commune. Quelle définition donner à un arbre remarquable ? Son âge, l'épaisseur du tronc, sa silhouette, une espèce rare, une espèce en voie de disparition ?

Pour nous assister, nous avons fait appel à Claude Loeffler, garde forestier qui nous a été de bon conseil.

C'est en partant du Home que nous avons cheminé côté adret (versant sud) ; le temps était sec, légèrement brumeux et au fur et à mesure de notre ballade nous avons relevé, photos à l'appui, les arbres que nous jugions remarquables. Nous nous sommes intéressés à une multitude de poiriers et de cerisiers qui méritent d'être entretenus et préservés. Une prochaine sortie nous emmènera du côté de St Gall et sur le versant ubac (nord) sans oublier les ripisylves, la forêt le long du

Mosselbach. Si vous avez connaissance d'arbres remarquables, n'hésitez pas à les signaler en mairie.

Distribution de broyat en déchèterie

Depuis septembre 2013 le Smictom met à votre disposition du broyat de branchages à la déchèterie de Marmoutier. Le broyat est fondamental pour le compost et pour le jardin



Le broyat sera distribué à raison d'un sac par foyer et dans la mesure des stocks disponibles. Le sac (type « sac de courses ») n'est pas fourni, vous devez l'apporter et le remplir sur place. Ce service est réservé aux particuliers.

En compostage

Pour un bon fonctionnement de votre composteur, il vous faut un structurant (on parle aussi de « brun ») pour mélanger aux épluchures et déchets plus humides. Vous alternez dans votre composteur des couches de déchets de cuisine et des couches de « brun » (feuilles mortes, broyat de branchage, ...). Cela assure une bonne aération nécessaire pour que le compostage se passe correctement. Cela évite les mauvaises odeurs et espace le travail de brassage ou de retournement du compost.

En paillage

Au jardin, le broyat s'utilise en paillage, au potager, au verger, au pied des haies et des jeunes arbres et arbustes, ou dans les massifs de fleurs.

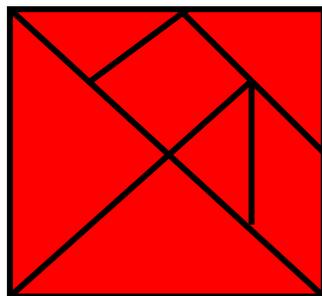
Pailler offre de nombreux avantages :

- § Eviter l'utilisation de produits phytosanitaires pour lutter contre les herbes indésirables.
- § Eviter ou limiter l'utilisation d'engrais chimiques en nourrissant le sol et en favorisant la vie biologique.
- § Protéger le sol, éviter le tassement et la formation d'une croûte lors des fortes pluies.
- § En été, limiter le dessèchement (un paillage vaut plusieurs arrosages !).
- En hiver, protéger les plantes contre le froid et préparer le sol pour les futures plantations.

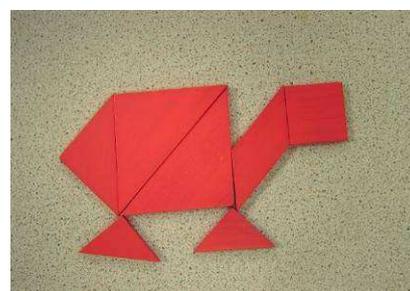
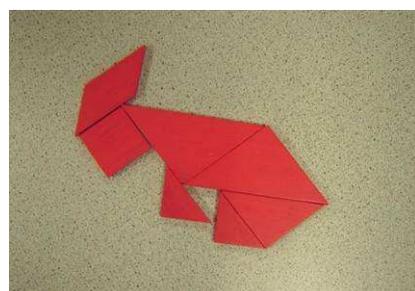
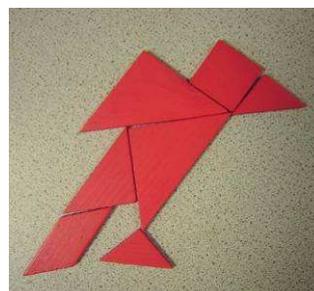
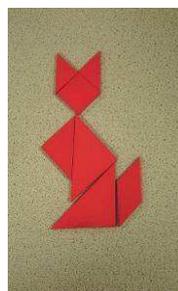
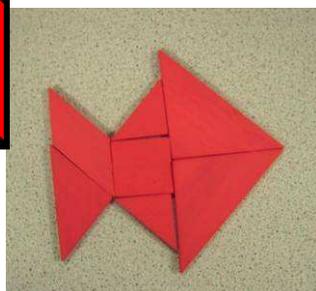
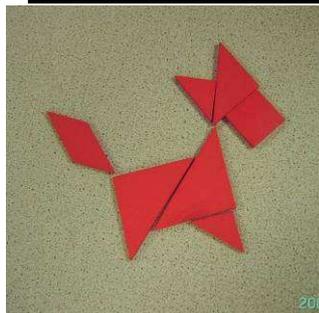


La page des écoliers

Le Tangram :



C'est un puzzle chinois, un carré coupé en 7 pièces.
Voilà ce que les élèves de grande section de maternelle ont fait.
A vous de reconnaître de quel animal il s'agit!



·n o un u id un 'u i un ' i un ' o un ' u ossiod un : i o i i i i i i i

Le Noël du RPI :



L'ensemble des élèves du RPI Haegothal s'est retrouvé à la salle Jeanne d'Arc pour fêter Noël. A cette occasion le SIVU leur a offert un grand moment de poésie et de musique à travers un très beau spectacle d'ombres et de lumière qui racontait le mal-être d'un pauvre corbeau qui souhaitait se parer de toutes les couleurs...Mais au final, le noir volatile s'est rendu compte qu'on n'est jamais mieux qu'en restant soi-même...Et pour continuer dans le monde des couleurs, c'est la venue du « bonhomme rouge » qui a ravi les plus petits aux plus grands !!!



Le « périscolaire » du RPI HAEGOTHAL, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS), est installé dans un bâtiment préfabriqué à proximité de la Salle Jeanne d'Arc, au centre du village de Thal-Marmoutier.



Pour la restauration de midi, les enfants sont accueillis au Mille-Club, dans une salle de restauration rénovée, lumineuse, avec un équipement de cuisine récent. Après le repas, les enfants disposent d'un moment récréatif dans le gymnase, ou profitent des atouts de la bibliothèque municipale pour se détendre.

D'une capacité d'accueil de 40 places à midi, l'accueil de loisir affiche complet cette année. Toutes les demandes ont pu être satisfaites. Le soir, ce sont environ 12 à 20 enfants qui fréquentent l'ALSH tout au long de l'année scolaire. Aussi, il reste de la place pour les accueils du soir après l'école.

Des activités éducatives et de loisirs sont proposées par l'équipe d'animation, en fonction des projets menés avec les enfants tout au long de l'année. Le tout s'articule autour d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe, en référence aux valeurs portées par projet éducatif de la CCRS, telles que respect, socialisation...

Cette année, les thèmes principaux sont « les 7 merveilles du Monde » et « L'univers du clown ».

L'équipe du site Arc-En-Ciel de Thal-Marmoutier : Nathalie GIESSINGER – *Directrice*,
Emmanuelle STRAUB, Françoise BERNHARDT et Sévim DINAR (uniquement à midi) – *Animatrices*,
Valérie SOUDIER - *Agent de Service*.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'accueil périscolaire est organisé les **LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI (jours scolaires)**

➔ Accueil entre midi avec restauration de 11h30 à 13h30.

➔ Accueil le soir après l'école de 16h00 à 18h30. (Pas d'ouverture le matin avant l'école)

MERCREDI / VACANCES SCOLAIRES

➔ Journée Loisirs de 9h00 à 17h00 avec repas et goûter (Accueil possible dès 7h30, et jusqu'à 18h30)

Organisation commune avec les autres ALSH « Arc-En-Ciel » d'Otterswiller et Reinhardsmunster, ainsi que les structures des sites « La Passerelle » de Dettwiller, Monswiller, Steinbourg, St Jean Saverne et Hattmatt, ou encore « La Ruche » d'Altenheim.

Les repas de midi ainsi que les goûters sont livrés par l'Alsacienne de Restauration.

(Les menus sont affichés au centre et peuvent également être consultés sur le site internet de la CCRS)

Le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, ainsi que les tarifs sont accessibles en ligne sur le site de la CCRS.

CCRS 10 rue des Murs 67700 SAVERNE ☎ : 03 88 71 56 20 <http://www.cc-saverne.fr/>

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS auprès de la Directrice.

Heures de Bureau : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 10h30 à 11h30
ou sur Rendez-Vous.

📄 **Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Arc-En-Ciel »**

3 Rue Ballerich - 67440 THAL-MARMOUTIER

☎ **03 88 02 48 55 / 06 20 95 37 07**

@ alsh-arcenciel-thalmarmoutier@cc-saverne.fr



Etat Civil 2013

Naissances :

- **Julia** née le 23 janvier fille de Jonathan BREHM et Anne Claire SCHNEIDER
- **Emily** née le 1er février fille de Mathieu STEIN et d'Abbygaelle JUNG
- **Mathilde** née le 2 avril fille de Denis BARTHELME et de Valérie KLEIN
- **Elora** née le 7 juin fille de Fabrice LEUTHNER et d'Irina ANSTETT
- **Martial** né le 17 juillet fils de Fabrice KIENLEN et d'Aurore AGUILA
- **Charles** né le 9 décembre fils de Thomas SCHOTT et de Stéphanie REINHART



Décès :

- **Sœur Marie Anne** -90ans 01/01
- **Alfred FLEISCHMANN** 87 ans 07/02
- **Sœur Marie Gabriel** -91 ans 12/02
- **Mariette HOPFNER** née **TROESCH** -75 ans 08/03
- **Roland FETTIG**-79 ans 23/07
- **Sœur Marie Alphonse** 84 ans 02/11



Mariages :

- **Alexis STEINHOFF** et **Stéphanie JILLI** 25/05



Nos grands anniversaires

Mme WALTER	Marie	97
Mme VOLKRINGER	Louise	97
M. KUHN	Charles	93
Mme OBERLE	Georgette	91
Mme DISTEL	Louise	90
Mme BRILL	Georgette	90
Mme VAN-ROOY	Jeanne	90
M. SCHER	André	89
Mme DISTEL	Lucie	89
Mme RABOT	Paulette	88
Mme HUY	Marie Jeanne	88
M. OBERLE	Joseph	87
Mme OBERLE	Marie Louise	87
Sœur Myriam		87
Mme OBERLE	Louise	87
M. HAMBURGER	Lucien	87
Mme JULLIEN	Michèle	87



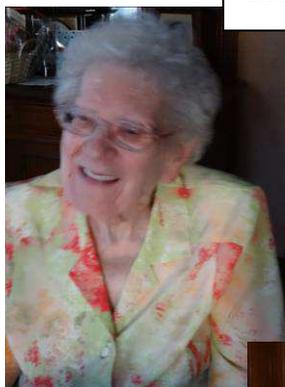
WALTER Marie 97 ans



KUHN Charles 93 ans

Sœur	Marie Adelphe		86
Sœur	Marie Simone		85
M.	FLECKSTEINER	Pierre	85
Mme	MOCKEL	Irène	85
M.	OSTERTAG	Gilbert	85
Mme	HAMBURGER	Marie Louise	84
Mme	DISTEL	Madeleine	84
Mme	HUBER	Marie Jeanne	84
Mme	SACHS	Odile	84
Sœur	Marie Aimée		84
M.	WALTHER	Georges	84
M.	MULLER	Jean Pierre	84
Sœur	Marie Blandine		83
M.	KALCK	René	83
Mme	CREUTZMEYER	M. Jeanne	83
Mme	DESPONTS	M. Thérèse	83
Mme	LUDWIG	M. Thérèse	83
M.	LERCH	Charles	83
M.	WETTA	André	83
Mme	LERCH	Alice	82
M.	HOPFNER	Robert	82
Sœur	Marie-Geneviève		81
M.	LAUGEL	Lucien	81
Mme	FLECKSTEINER	Marie-Cécile	81
Mme	DELORME	Claudette	81
M.	MEYER	Claude	81
Mme	MULLER	Thérèse	81
M.	BRILL	André	80
M.	ZUBER	Gérard	80
Mme	BRILL	Aline	80
Soeur	Marie Laurence		80
Sœur	Marie Lucie		80
M.	HOPFNER	Joseph	80
Mme	JUNG	Cécile	80
M.	EHRMANN	Jean Marie	79
Mme	HOPFNER	Lucie	79
Mme	HERTSCHUH	M. Madeleine	79
Mme	BRILL	Marie Louise	79
M.	HERTSCHUH	Antoine	79
Mme	SCHNEIDER	Lucienne	79
M.	TROESCH	Jean Louis	79
Mme	FETTIG	Suzanne	79
M.	VELTEN	Gérard	79
Mme	MEYER	Renée	79
M.	WETTA	Auguste	78
Mme	WETTA	Marie Louise	78
Mme	ZUBER	Bernadette	78
Mme	LAUGEL	Marie	78
M.	ROTH	Ernest	78
M.	KANY	Marcel	78
M.	FUGIER	Gabriel	77
Mme	UHRING	M. Madeleine	77

BRILL Georgette 90 ans



Sœur Simone 85 ans



FLECKSTEINER Pierre 85 ans



OSTERTAG Gilbert 85 ans



Sœur Laurence 80 ans

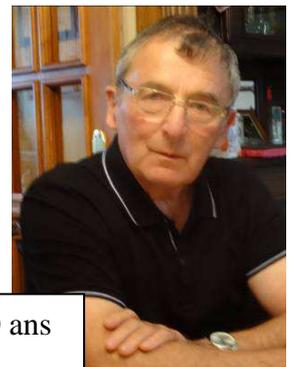
Soeur	Marie Céline		77
Mme	TESSIER	Nicole	77
M.	HERTSCHUH	Pierre	77
M.	KIRBILLER	André	77
Sœur	Angèle Marie		77
Mme	ANTONI	Denise	77
M.	SCHWARTZ	Raymond	76
Mme	EHRMANN	Marthe	76
M.	JEHL	Gilbert	76
Mme	ROTH	Thila	76
Mme	KANY	Marie Rose	76
Mme	LUX	Lydia	75
Mme	BRILL	M. Thérèse	75
Sœur	Marie Madeleine		75
Mme	WETTA	Yvonne	75
M.	DREYER	Gabriel	75
M.	KOEHLER	Charles	75
Mme	HERTSCHUH	Lucie	74
Sœur	Marie Claudine		74
M.	WALTER	Fernand	74
M.	SCHOEPF	Antoine	74
Mme	STORCK	Alice	74
M.	GRIENENBERGER	Bernard	74
M.	HOFF J	Jean Louis	74
Mme	KALCK	M. Thérèse	74
Mme	GRIENENBERGER	Clotilde	73
Mme	MORGENTHALER	Marie Cécile	73
M.	ALTMAYER	Alfred	73
M.	SUHR	Ernest	73
Mme	FUGIER	Micheline	73
Mme	DREYER	M. Elisabeth	73
Mme	VELTEN	Lucie	73
M.	MOUILLEZ	Paul	73
Mme	KOEHLER	Marie	72
Mme	KIRBILLER	Mathilde	72
Mme	SUHR	Anny	72
M.	BARTHELME	Gérard	72
Mme	OSTERTAG	Lilly	71
Sœur	Marie Thérèse		71
Mme	RITT	M. Madeleine	71
M.	BAECHEL	Florent	71
M.	OBERLE	Ernest	71
Mme	JEHL	M. Louise	71
Mme	RITZENTHALER	Marlène	71
Mme	ALTMAYER	Suzanne	71
M.	LOTZ	Pierre	71
M.	SCHNEIDER	Alfred	71
M.	BAUMANN	Robert	70
Mme	HOPFNER	M. Thérèse	70
M.	KOCHER	Jean Paul	70
M.	RITT	Jean Louis	70
Mme	BAECHEL	Charlotte	70
Sœur	Monique		70



Sœur Marie Lucie 80 ans



JUNG. Cécile 80 ans



HOPFNER Joseph 80 ans



ZUBER Gérard 80 ans

Les époux BRILL 80 ans



Infos en vrac

Ouverture de la mairie :

à compter du 1^{er} janvier 2014, l'accueil du public aura lieu :



-Lundi de 18 h à 20 h

-Jeudi de 14 h à 18 h

- En cas d'impossibilité durant ces horaires :, il y a possibilité de prendre rendez-vous par mail :

mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr ou par téléphone 03 88 91 20 87

Fermeture de fin d'année :

La mairie sera fermée du 20 décembre au 31 décembre inclus.

Inscription sur la liste électorale : Permanence le 31 décembre 2013 de 9h à 11h

Nouveaux arrivants :

Les nouveaux arrivants sont invités à effectuer les formalités d'inscription en mairie.

Le marché hebdomadaire :

Il est toujours d'actualité. Soutenons, par nos achats, nos fidèles commerçants qui, malgré une météo peu propice, continuent à être au rendez-vous tous les mardis soirs devant la Salle Jeanne d'Arc à partir de 16h jusqu'à 19h30.



Passage du ramoneur :



Le ramoneur sera de passage à partir du 6 janvier 2014 sur Thal-Marmoutier, pendant une semaine.

Les personnes absentes de leur domicile pendant la journée, peuvent prendre rendez-vous dès le début de la tournée.

Ramonnage Alsace-Nord: JL & C Kauffenstein Tél : 03 88 91 66 72

Fusées et pétards interdits près des habitations !!!

Il est d'us et de coutume que les fêtes de fin d'année soient célébrées avec une utilisation souvent excessive de pétards et de feux d'artifices. Les graves conséquences de ces derniers temps nous rappellent à la prudence. A cet effet un arrêté préfectoral, particulièrement restrictif, du 13/09/2013 règlemente cette pratique. L'intégralité de cette notice est affichée en mairie et peut être consultée sur le site de THAL, www.thal-marmoutier.fr rubrique « arrêtés préfectoraux ».

Alors espérons que la **PRUDENCE** soit de mise.



La mensualisation des retraites complémentaires

L'année prochaine, les retraites Arrco et Agirc seront payées chaque mois.

A partir du 1^{er} janvier 2014, les retraites complémentaires seront versées selon une périodicité mensuelle.



Jusque là, les retraites complémentaires étaient versées chaque trimestre. Ce sont les partenaires sociaux, gestionnaires des régimes Agirc et Arrco, qui ont décidé par l'accord du 18 mars 2011 que les retraites complémentaires seraient versées chaque mois. Cette décision répond à une demande exprimée par de nombreux retraités.

12 versements au lieu de 4

En 2014 et les années suivantes, le paiement des retraites complémentaires sera échelonné en 12 versements mensuels au lieu de 4 versements trimestriels. Ceux-ci interviendront au début de chaque mois et d'avance.

Presque tous concernés

Les retraités des caisses complémentaires Arrco et Agirc sont concernés par la mensualisation, qu'ils soient bénéficiaires d'une retraite de droit direct ou d'une pension de réversion, dès lors qu'ils ont un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, en France d'outre-mer et dans les pays européens¹.

Les retraités qui ne résident pas dans ces pays ou territoires continueront à être payés trimestriellement.

De même, les retraités qui touchent leur retraite Arrco annuellement en raison de son faible montant continueront de la percevoir une fois par an.



Le passage au paiement mensuel

En octobre 2013, les retraités percevront leur dernier paiement trimestriel. Début janvier 2014, leur caisse de retraite effectuera le premier virement mensuel de leur retraite. La date à laquelle leur compte sera crédité dépend de leur banque mais en général le délai est très court.

Une gestion simplifiée

Le passage à la mensualisation se fera automatiquement. Les retraités n'ont donc pas de démarche à effectuer auprès de leur caisse de retraite ou de leur banque. Toutefois, les retraités dont le compte bancaire fait l'objet de prélèvements automatiques (charges diverses, assurance santé...) devront veiller à ce que le calendrier de ces prélèvements soit compatible avec les nouvelles dates de versement de leur retraite.



Transport à la demande « Comette » (Thal-infos n°30 p.41)



Suite à la fermeture du GIHP de SAVERNE, c'est la Communauté des Communes de Saverne qui prend en charge le transport des personnes à mobilité réduite. Le véhicule de la Comette est adapté à ce public. Par contre un prestataire de service, en l'occurrence la Société BEHR implantée à Ernolsheim les Saverne dispose de véhicules spécialisés pour les personnes en fauteuil roulant. Pour profiter de ces services, il suffit de composer le n° de la Comette : **03 88 71 78 82** et une solution sera proposée à vos besoins de déplacement.

Assistantes maternelles :

Vous avez des problèmes de garde d'enfants ? Ci-dessous la liste des assistantes maternelles agréées domiciliées à THAL et qui sont susceptibles d'accueillir votre enfant dans le cadre de leur agrément à ce jour.

DENTEL KLEIBER	Elodie	05, rue des tilleuls	06 11 57 36 78
FISCHER	Denise	01, rue du Reitweg	03 88 71 17 98
LORENTZ	Magdeleine	13, rue du Mosselbach	03 88 91 62 42
REPERT	Solange	22, rue Ballerich	03 88 91 13 67

Rester chez soi en toute sécurité :

Un article dans le **THAL-INFOS N°33 de décembre 2012 p. 36** abordait déjà cette problématique. C'est encore d'actualité, pas cher et facile et ceci dans un environnement confortable, même quand on vieillit !



Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible ? C'est possible, facile et très largement subventionné (généralement à 80 % !).

Seul changement, dorénavant c'est Elodie et Mégane qui sont chargées de cette mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie » N'hésitez pas à prendre contact avec elles.

Conseil Général du Bas-Rhin – Direction de l'habitat : logement@cg67.fr
Elodie EIBEL - 03.88 76 63 35 elodie.eibel@cg67.fr
Mégane BURGARD - 03.88 76 66 98 megane.burgard@cg67



📍 : Mairie de Thal-Marmoutier - 2 rue du Mosselbach - 67440 THAL-MARMOUTIER

☎ : 03.88.91.20.87 - 📠 : 03.88.91.20.87 - @ : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Site : www.thal-marmoutier.fr

A propos de travaux :



Vous envisagez d'effectuer des travaux (y compris peinture des façades)... pensez à demander les autorisations nécessaires au préalable !



Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de [surface de plancher](#) ou [d'emprise au sol](#). Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (par exemple, un plan d'occupation des sols). Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un [permis de construire](#) est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,
- [travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment \(notamment fenêtre, porte, tuiles, etc..\)](#),
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Permis de construire

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une [surface de plancher](#) ou [une emprise au sol](#) supérieure à 20m²,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².
- ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.



S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une [déclaration préalable](#).

À noter : le [recours à un architecte](#) pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².



CALENDRIER 2014



DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
05 Janvier	Présentation des vœux	L'équipe municipale	Salle Jeanne d'Arc
24 Janvier	Soirée Voyage « le Sud de l'Irlande »	La bibliothèque	Mille-Club
21 février	Soirée voyage « Images d'Ethiopie »	La bibliothèque	Mille-Club
13 février	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
1 ^{er} mars	Tournoi de belote	ASC Brotsch	Club house de Thal
1er mars	Moules Frites	Club de badminton	Salle Jeanne d'Arc
8 mars	Volksmusik	Fleur d'Alsace	Salle Jeanne d'Arc
11 mars	Soirée voyage « Sur les chemins de St Jacques de Compostelle »	La bibliothèque	Mille-Club
23 mars	1 ^{er} tour Municipales	Mairie	Mille-Club
30 mars	2 ^{ème} tour Municipales	Mairie	Mille-Club
25 mai	Elections Européennes	Mairie	Mille-Club
17 mai	Loto du 2 ^{ème} anniversaire	ASC Brotsch	Salle Jeanne d'Arc
12 Juin	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
21 Juin	Feu de la Saint Jean	ASC Brotsch	Stade Thal
28 juin	Fête patronale et vente de pâtisserie	Conseil de Fabrique et Chorale Ste Cécile	Salle annexe à l'église
13 Juillet	Brocante	ASC Brotsch	Rues de Thal
14 Octobre	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen

Et...pour des informations en direct...**naviguez sur le site de THAL-MARMOUTIER**



Bonne Année 2014

Le Maire, les Adjoints, les
Membres du Conseil Municipal
vous souhaitent de Joyeuses Fêtes
et vous présentent leurs Meilleurs



L'ensemble de la population est cordialement invité
aux Vœux du Maire
dimanche 05 janvier 2014
à 16 heures

à la salle Jeanne d'Arc,
galette des rois, vin chaud.

L'équipe municipale.

